

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 811 13 mars 1986

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 50 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Marc-André Miserez
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP:
Peter Tschopp

811

Domaine public

L'aventure urbaine

Dans le corps de ce numéro, DP consacre un long article, qui n'est pourtant qu'une première approche, à l'urbanisme lausannois. De plus, les deux colonnes de la «une», d'ordinaire réservées à un thème de portée générale, servent ici d'introduction au sujet.

Cette insistance exige une explication, car il ne s'agit pas du gonflement de la rubrique locale. Justification en trois points.

— *Un urbanisme vivant veut qu'une ville sache investir. Le terme fait peur, car il est associé aux démolitions et au bétonnage. Mais on n'aménage pas les transports publics, pour prendre l'exemple de l'investissement type, sans se soucier des jonctions, des liaisons avec les gares CFF et surtout de l'animation des points forts du trafic, qui peuvent être autre chose que des abris étriqués qui protègent peut-être de la pluie, mais même pas de la bise. En dix ans, le concept de parking de dissuasion à la périphérie des villes est toujours resté au niveau zéro, etc. La peur d'investir lausannoise est à cet égard très significative. Voir ci-après.*

— *Le développement de la capitale vaudoise n'est pas triomphe du bassin lémanique au détriment de l'arrière-pays. Une étude de l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne a montré que des activités de pointe (gestion informatique, conseil d'entreprises, publicité, etc.) échappent à des villes de moyenne importance, telle Lausanne. Or, la vitalité des chefs-lieux cantonaux est une des conditions du développement économique de l'arrière-pays.*

— *Les projets d'urbanisme, même beaucoup plus ponctuels que celui de l'aménagement de la Vallée du Flon, qui est d'une exceptionnelle envergure, échouent faute de majorité politique. Les proprié-*

taires ont leurs exigences; un groupe de citoyens veut du logement; un autre, moins de voitures; un troisième, la protection d'une façade; un quatrième, une échappée sur un pan lointain de montagne. Parfois, lorsqu'il y a des intérêts privés importants liés à la défense d'un projet, on voit s'organiser une propagande qui se veut énergique, basée sur des slogans sommaires du type: voulons-nous une fois de plus démontrer notre impuissance, sachons créer des emplois! etc. Il faut sortir de ce type de débat paralysant.

Notre proposition, liée à la critique du projet lausannois du Flon, dont nous souhaitons, pour éviter toute perte de temps, l'échec devant le Conseil communal (ou mieux, mais il est probablement trop tard, le retrait par la Municipalité) est que le corps politique se mette d'abord d'accord sur un programme. A défaut d'accord, que la majorité tranche!

Le programme, soumis au Conseil communal par un préavis, devrait définir les options essentielles. Ces points forts seront nécessairement celui des transports, celui des liaisons piétonnes, celui de la circulation motorisée, celui de l'affectation des locaux, celui du respect du site et celui des coûts. Une majorité politique sur un programme peut être obtenue à Lausanne, si la ville veut vraiment se donner les moyens d'une ambition large.

Une fois le programme arrêté par décision politique, il serait possible d'ouvrir un concours d'architecture, d'une part pour libérer l'imagination créatrice et d'autre part pour associer largement la population à sa discussion. Quant aux propriétaires, ils n'auraient rien à y perdre, voir ci-après; et même, dans un Etat de droit, s'ils s'estiment lésés, ils peuvent toujours faire valeur leurs prétentions à indemnités.

Cette procédure est la seule qui permette de concilier le réalisme, l'ambition et la participation. Je souhaite qu'elle soit reconnue comme telle.

A. G.

Urbanisme: La chance de Lausanne

Donc neuf hectares d'entrepôts à remodeler au cœur de la ville. Aucune ville européenne (depuis que Paris a réaffecté le site des Halles, mais restons à la juste échelle!) ne dispose en son centre d'une telle surface disponible. Chance exceptionnelle. La carte ci-jointe en donne la mesure.

LAUSANNE EST-ELLE UNE CAPITALE?

Avant de parler d'urbanisme, il faut jauger l'ambition politique de Lausanne. Ambition de souffle court, constatent tous les observateurs; en vingt ans, le retard pris sur Genève est considérable. Il tient à la difficulté, quasi historique, de Lausanne d'assumer son rôle de capitale.

Illustration. Un citoyen, passionné de la chose lausannoise et engagé, plus que critique de surcroît à l'égard du plan d'extension dont nous allons parler, me dit à propos du non-aboutissement du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) à la Gare du Flon: «On ne va tout de même pas dépenser des millions pour quelques centaines de pendulaires du Gros-de-Vaud.» Autrement dit, obsédé depuis toujours à l'idée qu'elle paie pour les autres, pour les communes voisines, pour le canton, etc., Lausanne ne se donne pas, au détriment de son propre développement, les moyens d'assumer pleinement son rôle de capitale régionale et cantonale.

Le plan d'extension de la Vallée du Flon en est un exemple. Handicap grave, la ville n'est pas propriétaire du terrain, cédé en son temps à la compagnie Lausanne-Ouchy (LO) qui a comblé la Vallée avec les déblais du tunnel Flon-Gare. En revanche la ville dispose d'une servitude qui limite la construction en hauteur, d'où les toits plats et l'usage du béton armé pour les entrepôts, ce qui fut très

«avant-garde» à l'époque, il y a plus de cinquante ans.

Vu cet état des propriétés et des droits, la ville s'est constamment engagée dans une négociation du type échange et marchandage: si je vous (à la société immobilière, propriétaire des terrains) cède des volumes supplémentaires en hauteur, que me donnez-vous au sol, en surface d'équipement? L'objectif des pouvoirs publics semblait être de n'avoir rien à déboursier; une ardoise effacée; mais aussi un effacement politique.

L'ambition de Lausanne devrait être de concentrer en son centre le réseau des transports publics régionaux en liaison directe avec la gare CFF. Ce que Berne a réalisé, ce que Zurich s'apprête à faire, Lausanne a la possibilité de le mener à bien de manière exemplaire et originale.

LEÇON D'UNE TRADITION

Les entrepôts ont quelque chose de sinistre aujourd'hui. Plaine morne et morte, la nuit, sauf pour la prostitution motorisée.

Mais pendant longtemps cette zone a traduit le dynamisme des investisseurs. Le percement de la moraine de Montbenon par un tunnel, la liaison avec la gare-marchandise des CFF, à la gare même, puis à Sébeillon, tout cela concrétisait une intuition juste: donner à la gare, étriquée par le site choisi, en pleine pente, son prolongement commercial.

Aujourd'hui, le transport par rail des marchandises ne s'impose plus de la même manière; en revanche le trafic-voyageurs est devenu primordial. Il faut le concentrer à la fois au cœur de la ville (Saint-François ne peut jouer ce rôle) et à proximité de la gare, le petit métro, qui devrait être réa-

ménagé pour mieux assurer l'accès aux quais, jouant le rôle d'une sorte de tapis roulant gare CFF - gare urbaine. La volonté première de localiser au Flon le transport des voyageurs n'est donc pas une idée aventureuse; elle s'inscrit dans une tradition d'abord vécue avec audace.

GARE DES TRANSPORTS PUBLICS

A partir de ce premier choix, affirmation d'une volonté lausannoise d'assumer son rôle de capitale, découle l'opération urbanistique.

Une gare routière ne peut pas être une place nue où viennent se ranger les trolleybus. Elle doit être architecturalement conçue, animée, cafés, boutiques, salles de spectacles. Même si les Halles de Paris sont à une autre échelle, elles démontrent que la conjonction du trafic régional du RER et du trafic urbain du métro crée un mouvement intense qui est la source d'une activité commerciale de haute valeur.

La base de la discussion avec le propriétaire n'est donc pas l'extension à tout prix des surfaces commerciales, mais leur valorisation. La concentration du trafic-voyageurs en est la condition.

Or curieusement cette option, la Municipalité, dans ses choix préalables, semble l'avoir écartée sous le prétexte qu'il ne faudrait pas créer de concurrence au centre historique. Mais si Lausanne veut créer des emplois, offrir des locaux variés aux activités tertiaires et à l'artisanat, il faut bien qu'elle bâtit un autre centre vivant. Le moderne sera le complémentaire de l'historique.

L'option qui consiste en revanche à créer un vaste centre commercial, collé au Grand-Pont à son extrémité ouest, créant un effet de goulet, réduisant le dégagement du pont, est à la fois détestable et banale. Après l'opération des Terreaux (déjà et encore un centre commercial dans le même secteur), faut-il limiter son imagination à ce type de bâtisse lourde?

TRAFIC, VERDURE ET VUE SUR LE JURA

La vue intégrale sur le Jura de n'importe quel point de ce périmètre n'est, à mes yeux, pas un absolu. J'aurais même volontiers imaginé, en un point, selon une architecture adéquate, légère, une terrasse d'où les Lausannois récupèrent la vue sur le sud et sur la ville dont ils sont privés à Saint-François.

Plus important, indispensable, la circulation au niveau des terrasses. Certes, tout le monde dit la souhaiter. Mais elle ne s'improvise pas en jetant des passerelles entre deux immeubles, à la manière de celle, inesthétique, qui relie le Grand-Pont à la gare Lausanne/Ouchy.

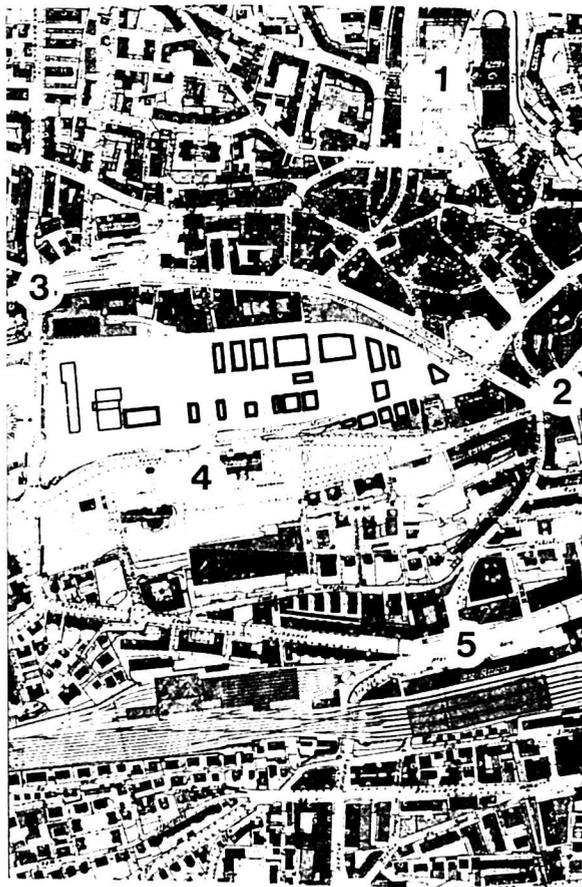
La circulation haute implique une étude, un aménagement des terrasses, une animation, l'intégration de logements (qui ne seront pas des logements sociaux, vu l'emplacement!). Or rien de cela n'a été présenté. Autre difficulté: vu le caractère massif des constructions côté nord, éviter de créer des corridors à circulation. Probablement faudrait-il couvrir ou contenir, enterrer certains axes de trafic et rejoindre, pour les mettre en valeur par un mouvement étudié, les côtes de Montbenon qui expriment encore la géographie naturelle du site.

SANS DÉFAITISME

La ville de Lausanne est partie de l'idée, après des années de projets stériles et de négociations non abouties, que pour avancer il fallait satisfaire le propriétaire et apaiser «Défense de Lausanne» en ne touchant pas à la ligne bleue du Jura. Le propriétaire est content; et «Défense de Lausanne» se disqualifie en se contentant de si peu, sur un sujet essentiel.

A cette politique d'abandon, il faut opposer le rétablissement d'une volonté politique. Lausanne doit d'abord définir ses ambitions, accepter qu'il en coûte, qu'il en coûte même beaucoup! Mais l'enjeu est de taille.

A. G.



Repères:

1. La Riponne (chef-d'œuvre de l'urbanisme radical à Lausanne) juste au-dessus: La Cathédrale
2. Saint-François
3. Chauderon, tête du pont du même nom
4. Montbenon et le Tribunal cantonal
5. La Gare

L'espace blanc, central, est la surface à réaménager (document publié par l'Association pour l'aménagement harmonieux de la Vallée du Flon).

NUCLÉAIRE

Information biaisée

La très libérale agence de presse «Correspondance politique suisse» n'a pas manqué de monter en épingle les résultats d'une étude effectuée par un institut du Polytechnicum de Zurich et qui tend à prouver que le nucléaire est la panacée. Information reprise dans certains journaux, marquée au sceau du sérieux scientifique mais qui illustre comment il suffit de bien choisir les prémisses pour aboutir à la conclusion préférée.

En résumé: l'approvisionnement énergétique nous coûte cher, 14 milliards de francs par an, soit 7% du produit intérieur brut. Près de la moitié de cette somme est consacrée aux importations. Par ailleurs, la valeur ajoutée de l'économie énergétique est la plus forte dans le secteur nucléaire (85-95%) d'où, pour améliorer notre balance énergétique, la nécessité de remplacer rapidement le pétrole par le nucléaire et les énergies indigènes renouvelables. Malheureusement, constatent les chercheurs, la Suisse est réticente à développer la production électrique et le nucléaire. Les auteurs préconisent la construction de trois nouvelles usines atomiques et l'extension du chauffage à distance. Avantages: à terme, coûts de production favorables, amélioration de la qualité de l'environnement, sécurité accrue de l'approvisionnement, création de 10 000 nouveaux emplois.

Dans cette étude pas un mot du potentiel d'économies d'énergie, du gain financier et de l'amélioration de la balance commerciale qu'il représente et du nombre d'emplois à créer ainsi — plusieurs dizaines de milliers selon des estimations concordantes. L'art de la comparaison, on le sait, consiste à ignorer les éléments qui pourraient contredire le classement auquel on est désireux d'aboutir.

Le creux de la vague

Aujourd'hui à Genève, c'est la crise du Parti radical qui tient la vedette. Difficile mutation d'une formation qui a fait la République et qui n'est plus maintenant qu'un des éléments, plutôt affaibli, d'une coalition bourgeoise guère assurée.

Pour être moins médiatique, la crise du Parti socialiste n'en est pas moins réelle. Le résultat des élections d'octobre 1985 — perte de près du tiers des sièges, recul du 1^{er} au 3^e rang des partis genevois derrière Vigilance et les libéraux — a été l'occasion d'une prise de conscience d'un malaise plus ancien. C'est en 1983 déjà que lors des élections fédérales, le PS a perdu une partie importante de son électorat, son siège au Conseil des Etats et un siège au Conseil national.

L'HEURE DE GLOIRE

A cela, une explication liée à la croissance du PS dans les années septante. De petit parti allié aux radicaux, face à un puissant Parti du travail, au sortir de la guerre, le PS est devenu en 1961 le premier parti de la gauche, en 1965 le deuxième parti du canton et dès 1977 la première formation politique de la République, apparentée au Parti du travail. Profonde évolution couverte par une présence inchangée au Conseil d'Etat de 1965 à 1980 (André Chavanne et Willy Donzé).

Durant cette période, le PS est le parti de tous les débats et de l'effervescence de tous les mouvements sociaux, digne rejeton de mai 68. Toutes les idées porteuses y font leur nid, de l'écologie au féminisme en passant par le pacifisme et bien sûr l'autogestion. Mais le débat intellectuel s'épuise plus en querelles internes qu'il ne débouche sur une

synthèse guidant l'action. Pire, des organisations extérieures — les écologistes notamment — reprennent l'héritage et tirent profit de l'effort désordonné que le parti n'a pas su faire fructifier. Face à cet éclatement, la direction du parti se trouve paralysée, incapable de décider et d'agir. L'unité n'est maintenue qu'au prix d'une unanimité de façade construite sur un flou artistique: les sujets conflictuels sont soigneusement évités.

COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

Changement de climat économique, changement d'époque. Le PS se retrouve face à une situation nouvelle sans avoir maîtrisé et assumé la croissance

Répartition des sièges au Grand conseil		
Année	PS	PdT
1945	9	36
1951	12	24
1957	13	15
1965	20	16
1973	18	17
1981	26	10
1985	18	8

de son impact. Ses membres-cotisants ont toujours oscillé autour de 800, avec un taux de renouvellement élevé et l'absence d'une génération intermédiaire entre les vieux caciques et les jeunes loups.

Question militantisme, c'est la croix et la bannière lorsqu'il faut organiser la moindre action: le PS a grandi vite mais sur des pieds d'argile. C'est qu'il faut de la ténacité dans un parti où pour le nouvel adhérent les places sont à prendre, mais qui fonctionne par ailleurs sur un mode familial — le régime d'assemblée — sans se préoccuper d'intégrer les nouveaux membres. Pas d'histoire, pas de passé, mais des habitudes.

Paradoxe? Ce parti de râleurs aime les hommes à poigne. Au tandem Chavanne-Donzé a succédé le couple Grobet-Ziegler et le parti s'est rétréci au rôle d'avant-coureur de ses conseillers d'Etat. De l'utopie généreuse, on est passé au réalisme le plus froid — voir par exemple et non sans tiraillements en matière de politique à l'égard des étrangers. Finalement le lien interne et l'image du parti, ce sont d'abord les magistrats qui les façonnent.

VERS UN RENOUVEAU?

C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'assemblée générale statutaire qui se tient le 15 mars. Une nouvelle direction doit y être élue. Pour la première fois depuis longtemps, on s'y est préparé. Depuis les élections d'octobre, plusieurs sections, plusieurs commissions ont inscrit d'autorité à leur ordre du jour la situation du parti et les voies d'un redressement. Des militants ont rédigé des analyses avidement photocopiées et discutées. Autour d'une candidate à la présidence du parti, Micheline Calmy-Rey, une équipe s'est réunie qui a la particularité d'être soudée sur une volonté de travail et non sur un programme idéologique: au contraire, elle rassemble aussi bien des membres de l'ex-Groupe d'Yverdon que des «sociaux-démocrates» ou des «écologistes». Au verbe superbe suivi d'allégeance servile aux conseillers d'Etat, à la fuite en avant dans le carrousel de l'histoire (le mythe de l'hebdomadaire-de-combat-qui-nous-délivrera-de-la-presse-bourgeoise-vendue-à-la-CIA refait surface), elle voudrait substituer une action continue fondée sur une vision réaliste des forces disponibles (et c'est l'intérêt des conseillers d'Etat que le parti qu'ils représentent ne soit pas inexistant).

Reste à savoir si ceux qui se complaisent dans l'état actuel du parti, qui l'ont conduit là, voudront bien s'effacer, et si «la base» qui ne ressent tout cela qu'assez confusément saura reconnaître les siens...

Position clé

Intéressante description dans *Telex 1/86* — organe de la Fédération suisse des journalistes (adresse utile: case 2471, 3001 Berne) — d'un petit monde peu connu du public, celui des journalistes parlementaires.

Groupés en une association particulière, ils ont véritablement monopolisé l'information fédérale pendant plusieurs décennies, filtrant soigneusement ce qui pourrait être révélé à l'opinion publique. Parallèlement, les autorités faisaient preuve d'une conception extrêmement restrictive de l'information.

Aujourd'hui la situation a changé. Le principe de l'information collective est reconnu: tous les médias doivent être traités de manière égale; les conférences de presse sont fréquentes. Les grands journaux disposent de plusieurs correspondants à Berne. La concurrence de la télévision, qui informe le jour même, a poussé les quotidiens à un style plus accrocheur mais parfois aussi à une approche plus anecdotique de la vie politique.

Néanmoins, les correspondants attirés et leur association disposent encore d'une position clé. Le comité de l'association est consulté par la Chancel-

lerie lorsqu'un nouveau confrère demande son accréditation. Avant de retirer cette accréditation à un journaliste qui aurait dévoilé des informations confidentielles, la Chancellerie doit prendre l'avis de l'association qui, elle aussi, dispose de toute une panoplie de sanctions. Le correspondant parlementaire est un professionnel sous surveillance. En contrepartie, il bénéficie de nombreux avantages: *Feuille fédérale*, Recueil systématique des lois, Annuaire fédéral, messages du Conseil fédéral fournis gratuitement, place réservée à la tribune de presse, place de travail, place de stationnement. Ces avantages ne plaisent pas aux autres journalistes intéressés par l'un ou l'autre sujet de politique fédérale. Il est question que les rédactions puissent s'abonner et recevoir la documentation jusqu'ici déposée dans les casiers de leurs correspondants. Pour conclure, signalons notre insatisfaction à l'égard de la manière dont la presse romande en général couvre la politique fédérale. Une information réduite à la portion congrue — on sait que les correspondants à Berne se battent constamment pour faire passer leurs papiers — beaucoup trop souvent liée à l'agenda politique (publication d'un message du Conseil fédéral, conférence de presse,...): dans ce domaine le journalisme d'enquête et d'analyse est presque totalement absent. Heureusement qu'il y a la presse allemande...

TÉLÉVISION LOCALE

Des essais révélateurs

Zurich n'est pas la Suisse, mais ce qui s'y passe doit retenir l'attention de tout le pays. Le cas, par exemple, des essais de télévision locale, grandement facilités par le câblage de la ville et de ses environs. Après la petite «Häsli-TV» — télévision de voisinage à faibles ressources — «Zürivision», disposant de gros moyens, a pu émettre à plusieurs reprises, en particulier lors des récentes élections

communales (DP 810): les spectateurs et l'autorité fédérale de concession ont pu découvrir ce que pourrait être une concurrence directe de la SSR.

Les sondages indiquent, pour les huit heures d'émission du dimanche 2 mars, une audience de 53 000 personnes! Le résultat d'un travail sérieux, orchestré par des gens comme Roger Schawinski, de vrais professionnels de la communication. Le savant mélange de séquences d'information et de variétés, l'engagement d'une ancienne présentatrice de la TV allemande — actuellement au service de la télévision commerciale luxembourgeoise

PRESSE

Démissions au «Matin»

La nouvelle n'a pour l'instant pas fait beaucoup de bruit: seuls *La Suisse*, *La Liberté* et *Le Courrier* du 1^{er} mars ainsi que le *Tages Anzeiger* du 4 et la *Berner Zeitung* du 8 mars l'ont annoncé. Il s'agit de la démission pour le 1^{er} juillet de deux collaborateurs bien connus du quotidien lausannois *Le Matin*.

La Liberté précise que Georges Plomb et Roger de Diesbach «ont été choqués par le renvoi de leur collègue Ariel Herbez sans que la rédaction du *Matin* en soit avertie». Ils font également grief au journal de son manque d'intérêt pour les questions fédérales.

Georges Plomb poursuivra son activité à *L'Illustré*.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ni *24 Heures* ni *Le Matin* n'ont pour l'instant annoncé la nouvelle. Quant aux autres journaux, ils l'ont peut-être jugée de peu d'importance. Il n'empêche que l'hémorragie de talents journalistiques confirmés dont souffre le quotidien que certains baptisent le «Blick romand» a de quoi inquiéter.

«RTL Plus» — ont incontestablement séduit le public. Les sondages, politiciens, électeurs, abstentionnistes, responsables de partis et de comités de soutien ont été questionnés directement sur leur rôle. Intéressant, notamment, d'entendre les responsables de comités de soutien à certains candidats avouer qu'ils ignoraient comment la campagne était financée. Bref, une information politique variée.

Cette expérience semble indiquer que l'occupation du terrain médiatique par les TV locales a déjà commencé. A suivre donc.

C. F. P.

Le rififi d'Otto Stich

L'observateur de la scène fédérale se frotte les yeux, incrédule. Le feuilleton de l'impasse budgétaire confédérale, qui fêtera bientôt ses vingt ans depuis la publication du fameux rapport prospectif du Prof. Jöhr, aurait-il été confié à un nouveau metteur en scène? L'un de ceux qui font recette avec des «Dallas» et «Dynasty»? Toujours est-il que le 18 février, le téléspectateur pouvait admirer au journal du soir un gros plan sur des visages qu'éclairait un air entendu: ceux des représentants des partis gouvernementaux à l'entretien de Wattwyl. Ce plan était coupé par le dos large et rond du conseiller fédéral Stich, qui entrait dans la pièce d'un pas conquérant. Huit jours après, le 26 février, le bon peuple apprenait qu'il voyagerait désormais à demi-tarif pour 100 francs seulement, en CFF, et que les 100 kilos de mazout allaient lui coûter Fr. 4,38 plus cher. Quel merveilleux clafoutis, où se mêlent à peu près tous les poncifs, de la mort des forêts aux CFF revigorés et à la santé retrouvée de l'équilibre budgétaire, le tout lié par un solide sens de l'opportunisme et une remarquable absence de scrupules inspirée par la théorie des finances publiques et l'idéologie prêchée jusqu'ici.

Ceux qui se sont battus des années durant pour l'idée d'une taxation des énergies dans le but de favoriser et de financer une politique intelligente de conservation et de substitution d'énergies, sont stupéfaits. Que ne leur a-t-on pas dit: mauvais économistes, fossoyeurs de l'économie de marché, planificateurs, mauvais patriotes. Le Parlement a repris ces propos en plus feutré, en indiquant clairement qu'il ne voulait pas d'une ICHA sur les agents énergétiques, ni pour faire une meilleure politique en la matière, ni pour assainir les finances fédérales.

Et voici que tout ce petit monde se fait dépasser par un Otto Stich plus malin qu'un Sheik Yamani. Pendant que ce dernier manipule le prix du pétrole à la baisse (rassurez-vous, le phénomène ne saurait être très durable), le conseiller fédéral instaure une surtaxe qui, elle, croix de bois, croix de fer, sera encore payée par nos petits-enfants. Mais on aurait tort de se plaindre, pour une fois qu'il se passe quelque chose de spectaculaire à Berne, et de rapide.

Les économistes de formation et les spécialistes de finances publiques n'en reviennent cependant pas. Le Conseil fédéral a inventé dans la foulée une nouvelle forme d'imposition: l'impôt sur l'impôt, pendant du mouvement perpétuel que les écoliers cherchent en vain depuis la Renaissance. La décision du 26 février, qui prend effet immédiatement, consiste à soumettre à l'ICHA non pas le prix du pétrole, mais la somme du prix du pétrole et du supplément de droit de douane qui frappe les produits pétroliers. On surimpose donc bel et bien un impôt, car un droit de douane en est un.

Cette façon insolite de procéder a, en réalité, un certain nombre de cousins plus âgés, auxquels nous nous sommes suffisamment habitués pour ne plus nous en offusquer. Ceux qui ont des papiers-

valeurs dans leur fortune se sont depuis longtemps accoutumés à payer plusieurs fois, directement ou indirectement, un impôt sur la même richesse et le même revenu. Les entreprises paient des impôts, et ensuite les actionnaires, d'abord sur le revenu, et ensuite encore une fois sur la dépense, précisément l'ICHA, à moins qu'ils n'aient l'idée saugrenue d'utiliser leurs dividendes pour acheter une bière ou un paquet de cigarettes, auquel cas ils peuvent encore payer des impôts spéciaux qui profitent à l'AVS dans la mesure où ils ne ménagent ni leur foie ni leurs poumons.

Que conclure de tout cela? Peut-être que l'on pourrait changer de scénariste et cesser les jérémiades concernant le déséquilibre «alarmant» des comptes de la Confédération, au profit d'un discours plus serein qui fasse la part des difficultés structurelles des finances fédérales et de la nécessité de trouver des moyens de financement intelligents pour les nouvelles tâches des collectivités publiques.

Peter Tschopp*

* Professeur d'économie politique à l'Université de Genève, membre de la défunte Commission fédérale pour une conception globale de l'énergie, membre actuel de la Commission fédérale pour l'énergie.

IMPOSITION INDIRECTE

Un trop joli coup

Joli coup d'éclat: le Conseil fédéral redécouvre le goût de gouverner et prend, avec effet immédiat, une décision qui doit procurer plus d'un million de recettes supplémentaires par jour ouvrable, habilement soutirées aux consommateurs à l'heure où les prix des produits pétroliers ne cessent de baisser. Trop joli coup d'éclat peut-être: pour les trois quarts des recettes escomptées (290 sur 380 millions), l'Exécutif doit requérir l'approbation des

Chambres fédérales — et cela moins d'un an après que le Conseil national, en septembre 1985, et le Conseil des Etats, la semaine dernière, aient rejeté l'un et l'autre, à une forte majorité, le projet de frapper les produits énergétiques d'un impôt sur le chiffre d'affaires.

En tout état de cause, depuis le 27 février dernier à 00 h. 00, les 100 kg de mazout et de gaz franchissent la ligne des douanes suisses en payant des droits majorés de Fr. 0,30 à Fr. 4.—, respectivement décuplés de Fr. 0,10 à Fr. 1.—. Pour que les usagers d'un chauffage industriel ou domestique ne soient pas les seuls à supporter la hausse, les automobilistes passeront également à la caisse dès

le 1^{er} avril prochain; ils paieront un supplément de deux centimes, suite à la perception d'un ICHA sur les suppléments sur les carburants. A noter l'innovation douteuse consistant à prélever un impôt sur le produit d'une taxe: le fisc au carré en somme. Mais ni les propriétaires, ni les locataires, encore moins les usagers d'un véhicule à moteur ne s'apercevront des hausses intervenues, aussitôt compensées par la baisse des prix sur le marché des produits énergétiques. Entre le 27 février et le 6 mars, le quintal de mazout baissait de plus de Fr. 5.— à Zurich par exemple, exactement de Fr. 5,40 dans la catégorie des livraisons les plus fréquentes (3000 à 6000 litres, soit à 2500 à 5000 kg environ). Et la chère benzine qui dégringole de 2 en 2 centimes depuis le début de l'année et va incessamment repasser la barre du franc par litre de super. Ainsi, contrairement à toutes les prophéties déliées dans les dernières années, les prix des produits pétroliers sont fortement et, semble-t-il, pour un certain temps encore, à la baisse; sans doute téléguidée depuis Ryad via Rotterdam. Au point que le groupe «chauffage et éclairage», qui avait joué dès 1973 le rôle de locomotive de l'indice des prix à la consommation, freine au contraire depuis plus d'une année l'évolution de cet indice. Rien qu'en février dernier, le coût du chauffage et de l'éclairage a baissé de 8,8% par rapport au mois précédent, tandis que le prix du mazout s'établissait à 28,8% au-dessous du niveau de février 1985. Quant aux carburants, ils coûtaient, à fin février 1986, 10,3% de moins qu'à la période correspondante de l'année précédente. L'opportunisme froidement calculateur qui a inspiré les mesures prises par le Conseil fédéral le 26 février ne saurait cependant dissimuler la relative faiblesse de la réglementation; on invoque bien le soutien accru aux transports ferroviaires: dans les 115 millions d'abord en 1987, pour atteindre les 200 millions dès 1990. Mais où va le reste? Aux recherches sur les économies d'énergie? Aux énergies renouvelables? Ou tout simplement dans les

caisses fédérales? Dans ce dernier cas, le plus vraisemblable, il faut le dire clairement. Comme il faudrait reconnaître ouvertement que les mesures prises participent du mouvement général tendant à ménager le contribuable pour taxer le consommateur. Depuis des années, la politique agricole illustre bien cette tendance à rendre plus «indolore» la fiscalité fédérale: le tarif ou l'étiquette du prix paraît toujours moins pénible que le bordereau, c'est bien connu. Et, avec la réduction de la dimension des familles, l'imposition de la consommation perd beaucoup de son caractère traditionnellement antisocial. Mais l'imposition indirecte a aussi ses effets pervers du point de vue de l'autorité de perception. Elle unit les consommateurs et les usagers spontanément parcellisés et dispersés dans leurs luttes. Ainsi, par la grâce des taxations spéciales, les acheteurs, les usagers des services fournisseurs d'énergie domestique, les automobilistes, les assurés, les patients pourraient en venir à comprendre la communauté d'intérêt qui les lie et à combattre sur un front commun.

D'accord, il n'est pas permis de rêver en matière de fiscalité. Ni au prélèvement de taxes clairement et entièrement affectées, ni à un mouvement de défense clairvoyante des contribuables. **Y. J.**

ÉTAT DE DROIT

Prestidigitation législative

Philippe Bois, l'invité de DP 809 («La démocratie se muscle»), le relevait avec toute l'assurance sereine du professeur aux facultés de droit de Neuchâtel et Genève: le Moniteur suisse de police est illégal. «Sa base légale serait un Arrêté fédéral de 1903, qui a été abrogé à deux reprises au moins (lois sur les recueils systématiques) par le Parle-

ment, mais que la Chancellerie fédérale a subrepticement réintroduit dans le recueil systématique en 1983. Cet Arrêté fédéral est nul; la Chancellerie n'a pas de compétence législative.»

Une information qui a stupéfié l'un de nos lecteurs, «naïf de l'Etat de droit». Et pourtant. La manœuvre a été démontée sur le plan juridique et mise en perspective dans une contribution de Philippe Bois: «L'effet négatif des Recueils systématiques — Le cas particulier du Moniteur suisse de police», publiée dans les Mélanges André Grisel, éd. Ides et Calendes, Neuchâtel, 1983.

Un premier Recueil systématique de la législation fédérale (auparavant n'existait qu'un recueil chronologique) fut publié en Suisse en 1948. La Loi du 12 mars 1948 relative à la force obligatoire du Recueil systématique des lois et ordonnances de 1848 à 1947 disposait (art. 1^{er} al. 1): «Les lois fédérales, arrêtés fédéraux, arrêtés du Conseil fédéral et ordonnances insérés dans le Recueil des lois fédérales du 12 septembre 1848 au 31 décembre 1947 sont abrogés, en tant qu'ils ne figurent pas dans le Recueil systématique des lois et ordonnances.» C'est ce que les juristes appellent l'effet négatif du Recueil: ce qui n'y figure pas n'existe pas (ou plus).

En 1974, un nouveau Recueil systématique, remis à jour périodiquement à l'aide de feuilles mobiles, vit le jour, avec le même effet.

L'Arrêté fédéral de 1903, qui constitue la base légale du Moniteur suisse de police, n'a pas été repris dans le Recueil de 1948, ni dans celui de 1974. C'est à l'occasion du 47^e supplément du Recueil systématique (avec effet au 1^{er} janvier 1983) que la Chancellerie l'a introduit sous chiffre 172.010.31, alors qu'aucun texte ne lui donne un tel pouvoir. Même en cas d'erreur ou d'oubli en 1948, c'est la procédure législative ordinaire qu'il fallait utiliser; cette procédure que l'on a de nouveau évitée en 1985, par décision du Conseil fédéral, pour introduire le système RIPOL comme le montrait Philippe Bois.

«Fort de tabac»

... Cette remarquable incapacité de tant de nos contemporains à tout simplement lire ce qui est écrit, sans en rajouter...

J'avais tendance à l'attribuer à la manie psychanalytique, qui poussait les disciples de Freud à vouloir entendre, *derrière* les paroles dites ou écrites, *autre chose*; qui poussait Baudoin — *Psychanalyse de Victor Hugo* — à lire «voyeur» là où le poète a écrit «voyant»!

Eh bien, je me suis trompé! D'autres causes, sans doute, plus complexes...

Par exemple, ce beau texte de Paul Claudel, que me passe un ami, intitulé *Ossements* (in: *Figures et Paraboles*), où le poète s'extasie devant la grande richesse, l'incomparable variété de la Création. Ecrivant à propos de l'appareil de locomotion: «De cet engin de course, chez le lion, chez le tigre, quelques renforcements, quelques bricolages, quelques revirements d'aplombs feront une formidable machine d'impact et d'assaut au service de la mâchoire.» Et d'ajouter en note: «Sans oublier l'Ours, comme dans Amos (V, 9), emblème de l'amour de Dieu qui se dresse tout à coup devant le chasseur et le prend affectueusement entre ses bras!»

Et moi, ayant quelquefois regretté qu'au contraire des grands livres religieux hindous, la Bible n'accorde pas beaucoup de place à «nos frères inférieurs», tout heureux, ouvrant les Saintes Ecritures au livre d'Amos et lisant:

«A quoi bon pour vous le jour de Yahvé? Il est ténèbres et non lumière! Tel l'homme qui fuit devant un lion et il rencontre un ours! Il entre à la maison, appuie sa main au mur, et un serpent le mord! N'est-il pas ténèbres, le jour de Yahvé, et non lumière? Il est obscur et sans clarté.»

On m'accordera que même le polysémiste le plus

déterminé renoncera à découvrir dans ces lignes l'ours affectueux, qui prend dans ses bras le chasseur! Mais après tout, Claudel est poète: il est bien pardonnable de confondre un peu *Dichtung* et *Wahrheit*, et cela n'implique pas nécessairement, comme le prétendait Gide, que la *foi* soit incompatible avec la *bonne foi*!

Il y a plus grave:

Parcourant la *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses* publiée chez Payot en 1983 par un groupe de professeurs d'Université, j'avais été retenu (tome III, p. 123) par les quelques lignes suivantes, qui traitent de la germanophilie, durant la guerre 14-18, d'une partie du haut-commandement de l'armée: «Le général Wille suggéra aussi, dans une lettre au Conseil fédéral du 20 juillet 1915, l'entrée en guerre de la Suisse aux côtés des Empires centraux.»

J'ai une sainte horreur du général Wille, mais cela me semblait tout de même fort de tabac! Aujourd'hui, grâce à l'aide du Dr. Luck, sous-directeur de la *Landesbibliothek* à Berne, j'ai obtenu le texte de la lettre (in: *Documents diplomatiques suisses*, vol. 6, pp. 240-243). Il y est question de négociations menées par notre pays avec l'Angleterre pour arriver à un accord sur nos importations; des efforts de cette dernière pour nous contraindre — selon le général — à prendre part au blocus qu'elle a institué pour affamer l'Allemagne; de sa conviction à lui, Wille, que l'Allemagne finira par l'emporter, et donc du fait qu'il n'y a aucune nécessité d'accéder à la volonté anglaise; de l'avantage qu'il y aurait, si les Anglais persistaient à vouloir nous imposer leurs vues, à agiter un peu le sabre (*etwas mit dem Säbel rasseln*); de ce que lui, Wille, considère après comme avant que *la préservation de la paix est l'un de ses devoirs les plus élevés* (c'est moi qui souligne), mais que si le maintien de notre indépendance devait l'exiger, le moment présent (été 1915) serait avantageux pour entrer en guerre.

Je laisse au lecteur le soin d'apprécier.

J. C.

Quand l'Etat baisse les bras

La Fédération suisse des femmes protestantes lance une nouvelle campagne pour la création d'un Institut suisse de la paix, en exhortant les citoyens à verser spontanément un «impôt volontaire pour la paix». Dans un premier temps, l'association avait demandé aux contribuables de majorer leur impôt fédéral direct et aux autorités de verser le supplément dans un fonds commun destiné à créer un tel institut.

Surprenant qu'une association privée doive prendre elle-même en charge une tâche qui incomberait normalement aux autorités fédérales.

L'Institut de la paix peut être considéré comme un service public mais jusqu'à présent les Chambres ne semblent pas l'entendre de cette oreille.

Domaine Public

cherche à Lausanne ou environs, une personne dynamique pour assurer une

assistance administrative

Ce poste à temps partiel, variable selon entente et besoins (en moyenne annuelle trois demi-journées par semaine) comprend:

* un travail administratif et de secrétariat (dactylographie, gestion des abonnements, diffusion);

* la capacité de suppléer au rédacteur dans certaines tâches techniques (relecture, mise en pages).

Aptitude à maîtriser un ordinateur MacIntosh indispensable (connaissance préalable ou goût de s'y mettre).

Faire offre avec CV détaillé et mention des disponibilités actuelles et futures à Domaine Public, case postale 2612, 1002 Lausanne (avec mention «Personnel»).